

APPEL DE PROJETS

Plus de 100 000 \$ disponibles pour enrichir
la vie des personnes et des collectivités

Engagés dans des projets d'ici



Fonds d'aide au développement du milieu

Grâce à ce fonds, votre caisse soutient des projets porteurs qui ont des retombées réelles sur notre communauté. Soumettez votre projet pour bénéficier d'une contribution financière.

Critères d'admissibilité et formulaire en ligne au
desjardins.com/caisse-sillery-saintlouisdefrance

Date limite : 31 octobre 2024

Secteurs d'activité priorités

- Éducation
- Environnement
- Développement économique et entrepreneuriat



Desjardins

Caisse de Sillery-Saint-Louis-de-France



Vous avez un projet pour notre collectivité? Vous pourriez bénéficier d'une contribution financière!

La Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France lance un appel de projets afin de soutenir les organismes et les associations de personnes dans leurs **projets structurants** ayant des retombées positives dans notre collectivité. Ces projets doivent répondre à l'une des trois priorités déterminées dans le cadre d'une analyse des besoins de notre collectivité, à laquelle plusieurs acteurs du milieu et membres de la Caisse ont pris part.



Les grandes priorités du milieu et de nos membres

- Éducation
- Environnement
- Développement économique et entrepreneuriat

Note : Un projet innovant ne cadrant avec aucune des trois priorités pourrait tout de même être considéré. Le comité Gouvernance, éthique et coopération décidera de la répartition du montant selon le budget disponible et les projets présentés.



Qu'est-ce qu'un projet structurant?

- C'est un projet qui a des retombées durables.
- C'est un projet qui crée de la richesse collective :
 - en répondant aux besoins du milieu;
 - en rejoignant un nombre important de personnes.



Comment soumettre un projet?

- Assurez-vous de répondre aux critères d'admissibilité de la **Politique d'investissement dans le milieu** de la Caisse disponible au www.desjardins.com/caisse-sillery-saintlouisdefrance.
- Respectez la période prescrite pour l'appel de projets. **Maintenant deux appels de projets par année, soit en avril et en octobre.**
- Remplissez le **Formulaire de demande de partenariat** disponible au www.desjardins.com/caisse-sillery-saintlouisdefrance.

Les demandes seront analysées par le comité Gouvernance, éthique et coopération composé d'administrateurs de la Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France. Les décisions seront soumises au conseil d'administration de la Caisse et transmises aux organismes retenus avant la fin de l'année 2024.